

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 27 novembre 2012

Afférents au Bureau	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	9

L'an deux mille douze

et le 27 novembre

à 17 heures 00, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation

08/11/2012

Nombre de Membres présents : Jean Pol RICHELET - Alain HURPET – Bernard AUBRY – Gérard CUNISSE – André GROSSELIN – Vincent FLEURY - Pierre GUERY - Ghislain LEMOINE.

Date d'affichage

27/11/2012

Absent excusé :. Joël CARRE - François PREVOTEAUX - Brice GABREAUX – Jean Michel THIRY – Christian BELLOY.

Objet de la Délibération

ATTRIBUTION MARCHÉ VIDANGES DES INSTALLATIONS ANC

ATTRIBUTION
MARCHÉ VIDANGES
DES INSTALLATIONS
ANC

Monsieur le Président informe le Bureau qu'il a été nécessaire de recourir à une procédure de consultation pour le marché de vidange des installations ANC dans le cadre du service ENTRETIEN du SPANC: marché à bon de commande en 15 lots géographiques suivant une procédure adaptée (montant prévisionnel inférieur à 90 000,00 € H.T. sur une durée de 4 ans).

VOTE :

POUR : 9

CONTRE : 0

* Vu la délibération n° 2010/07 adoptant le règlement intérieur de la commande publique et fixant les procédures à adopter pour les marchés de fourniture et services inférieurs à 90.000 € H.T.

* Vu la délibération n° 2010/08 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de fournitures et services compris entre 50.000 et 193.000 €.

* Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 27/11/2012 à 16h00.

DELIBERATION

N° 2012/08

Le Bureau après en avoir délibéré par 9 voix pour et 0 voix contre, attribue les marchés suivants :

- Lots 1 à 15 : ETA MOULU Nicolas 08140 DAIGNY

Et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 27/11/2012
